



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 1 juin 2020 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 Absent
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Viateur Dubé
Siège no 5 Absent
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

À cause des exigences du COVID-19 la séance doit se tenir à huis-clos, aucun public ne peut assister à la séance.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-06109 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

20-06110 Procès-verbal de la réunion du 4 mai 2020

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyée par Hugo Tardif il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, soit adopté tel que rédigé.

20-06111 Comptes du mois de mai 2020

La liste des comptes de mai a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 29 mai dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 mai 2020	43 810.35 \$
Comptes payés d'avance	<u>31 342.03 \$</u>
TOTAL	<u>75 152.38\$</u>

20-06112 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 mai 2020 sont déposés par Michael Marmen, directeur générale.

20-06113 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
 - Réunion de la MRC le 11 mai ;
 - Réunion de la RIDT le 27 mai ;



20-06114 Embauche des monitrices du camps de jour

Les animatrices de camp de jour de 2020

Sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées du 24 juin au 17 août 2020 (8 semaines):

- Myriam Pelletier de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice en chef, au salaire de 15\$/h, 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Christina Levesque de Saint-Honoré-de-Témiscouata, animatrice, au salaire minimum, 39.5 heures par semaine en moyenne;
- Sophie Brousseau de Saint-Honoré-de-Témiscouata, accompagnatrice spécialisée pour les enfants handicapées, au salaire de 14.25\$/h, 39.5 heures par semaine en moyenne.

Les salaires seront financés, en partie, par des subventions du programme Emplois d'été Canada, à être confirmées, et possiblement par d'autres types de subventions gouvernementales, aussi à être confirmées, en réponse à la situation causée par le Covid-19.

Une partie des salaires sera payé par les parents par l'entremise des inscriptions pour le camp de jour et le service de garde (extra), selon les tarifs qui seront déterminés selon le nombre d'inscriptions.

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata se porte garante des salaires des monitrices pour tout manque à gagner si les subventions ne sont pas suffisantes. Un montant est prévu au budget en ce sens pour les salaires des monitrices.

Étant donné les ratios et les règles qui s'appliquent, la Municipalité devra procéder à l'embauche d'un ou d'une aide au ménage afin d'assurer la salubrité des lieux durant les camps de jour;

Dans le cas où suffisamment de parents le demandent et acceptent de payer, une semaine pourra être ajoutée.

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte de participer financièrement en contribuant pour un montant maximum de 1000\$.

20-06115 Demande de prolongement au déneigement rue Principale/chemin Couturier par le MTO (Autoroute 85)

Dans le cadre du programme de la phase 3 de la construction de l'autoroute 85, nous devons confirmer au ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports que le prolongement de la rue Principale qui remplacera le chemin Couturier qui deviendra voie de desserte.

Que suite à la demande des propriétaires riverains, cette future route de desserte Est dans l'axe du chemin Couturier sera entretenue et déneigée par la Municipalité sur sa pleine longueur au besoin.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité accepte d'en faire l'entretien et le déneigement au besoin.

20-06116 Demande de soumissions pour le déboisement des terrains résiduelles du MTO

Considérant l'intérêt de la Municipalité de faire l'acquisition future des lots no : 6 251 991, 6 251 993, 6 251 995, 6 251 999.

Considérant que le ministère des Transports dans le cadre du projet de construction de l'autoroute 85 à autoriser la Municipalité, à ses frais, au déboisement des lots ci-haut mentionnés.



Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité mandate son directeur général, Michael Marmen, à faire les démarches nécessaires pour obtenir des soumissions pour le déboisement des lots en question.

20-06117 Entente de paiement pour les travaux associés au prolongement des égouts sur la rue de l'Église/1^{er} développement de M. Martin Caron

Considérant une lettre de la part de M. Martin Caron en date du 30 avril 2020, dans laquelle il demande entre autres une entente de paiement pour les frais associés au prolongement des égouts sur la rue de l'Église pour son premier projet de développement;

Considérant que dans sa lettre, M. Caron demande d'étaler sa part des frais associés aux travaux en 4 paiements égaux de 4 193.28\$ chacun à tous les deux mois à ce à compter du mois de juillet 2020;

Considérant la résolution numéro 19-09220, en date du 24 septembre 2019;

Il est proposé par Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la demande de M. Caron mais sous la condition suivante :

1. M. Caron devra acquitter au complet un paiement pour chaque propriété vendue faisant partie du projet de développement.

Exemple : Si M. Caron vend 3 propriétés avant l'échéance du 2^e paiement prévu en septembre 2019, ce dernier aura en principe acquitté l'équivalent de 3 paiements suite à la vente de la 3^e propriété.

20-06118 Prolongement des égouts sur la rue de l'Église

Considérant une lettre de la part de M. Martin Caron en date du 30 avril 2020, dans laquelle il demande une entente avec la Municipalité pour le prolongement des égouts sur la rue de l'Église;

Considérant que M. Martin Caron est propriétaire du terrain portant le numéro 6 341 215;

Considérant que M. Caron a comme but d'y installer 5 maisons achetées du ministère des Transports suite aux travaux de la route 185;

Considérant que le réseau d'égout sanitaire ne dessert pas encore ce terrain, le réseau passant de l'autre côté de route 291;

Considérant qu'il est estimé que les travaux et les frais ont été évalués à environ 34 400.00\$ plus taxes pour la desserte d'égout pour les 5 maisons;

Il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata offre ou n'offre pas de partager les frais relatifs au prolongement du réseau d'égout et les autres frais associés de la façon suivante :

Le conseil se penchera à nouveau sur cette résolution à une date ultérieure. Pour l'instant le conseil souhaite rencontrer M. Caron afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le projet en question.

20-06119 Demande de don-Fabrique de Saint-Honoré

Considérant une lettre en date du 6 mai 2020, dans laquelle la Fabrique de Saint-Honoré fait une demande de don à la Municipalité;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accorde un don de 500\$ à la Fabrique de Saint-Honoré.



20-06120 Licenciement de l'employé municipal numéro 41

Considérant qu'il est de l'opinion du conseil municipal et de l'administration municipale que l'employé municipal numéro 41 ne répond pas adéquatement aux besoins et aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par Viateur Dubé, appuyé par Hugo Tardif, et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate son directeur général, Michael Marmen, à procéder au licenciement de l'employé municipal numéro 41.

20-06121 Demande de support financier-Fondation de la
Prévention du Suicide du Bas-Saint-Laurent

Considérant une lettre reçue le 27 mai 2020 de la part de la Fondation de la prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent, dans laquelle la fondation demande un appui financier à la Municipalité;

Il est proposé par Laurette Lévesque, appuyé par Carole Desbiens, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accorde un appui financier de 50\$ à la Fondation de la prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent.

20-06122 Achat d'une presse-atelier pour le garage municipal

Considérant le besoin d'une presse-atelier au garage municipal;

Considérant la soumission de Distribution Francis Inc., en date du 7 mai 2020;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Viateur Dubé, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la soumission et procède à l'achat de la presse-atelier pour le montant de 2 299.50\$ taxes incluses.

20-06123 Demande de changement de zonage

Considérant que Les Entreprises Claveau Ltée aimeraient déménager un de leur garage industriel sur le territoire de la Municipalité et plus spécifiquement sur le lot 6 310 427;

Considérant que le lot en question est pour l'instant zoné Agroforestier et que pour accommoder le déménagement du garage en question il faut modifier le schéma de zonage pour qu'il devienne industriel-autoroutier;

Il est proposé par Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate son directeur général, Michael Marmen, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir la modification de zonage nécessaire, c'est-à-dire de passer d'agroforestier à industriel-autoroutier pour une partie du lot 6 310 427.

20-06124 Élimination de la zone humide située sur le lot numéro
6 310427

Considérant qu'une partie du lot 6 310 427 est couvert d'une zone humide;

Considérant que cette zone humide empêche le développement de cette zone;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Viateur Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate son directeur général, Michael Marmen, à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation ministérielle permettant l'élimination de la zone humide en question.

20-06125 Approbation des travaux et des coûts reliés au
dénéigement de fossé au 44 rue Principale

Considérant la facture numéro 1650 en date du 24 avril 2020;



Il est proposé par Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata défraye la moitié des coûts reliés aux travaux de déneigement de fossé pour une somme de 165.00\$ plus taxes.

20-06126 Approbation des travaux et des coûts reliés à la pose de tuyaux (eau pluvial) à la Villa Saint-Honoré Inc.

Considérant la soumission numéro 662 de la part d'Excavation S.M. en date du 29 mai 2020;

Considérant que la Villa Saint-Honoré Inc., en raison de ses nouvelles constructions, a besoin d'un système d'évacuation de ses eaux pluviales et que le plan initial d'un bassin d'absorption n'est plus possible;

Considérant qu'un système alternatif d'envoyer les eaux pluviales de la Villa dans le regard pluvial de la rue Principale nécessitera des travaux additionnels pour une somme globale de 15 500.00\$ plus taxes;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accorde son soutien financier à la Villa St-Honoré Inc. et accepte de payer une part des coûts reliés aux travaux supplémentaires pour une somme de 10 000.00\$ plus taxes.

20-06127 Avis de Motion - Modification du Règlement 302 SUR LES NUISANCES, LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET SAISONNIERS, L'ORDRE, LA PAIX PUBLIQUE, LES ANIMAUX ET LES SYSTÈMES D'ALARME, (concernant les chiens)

Carole Desbiens, conseiller au siège no 2, donne un avis de motion dans le but d'adopter, à une réunion subséquente, un règlement modifiant le règlement no 302 SUR LES NUISANCES, LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LES VENDEURS ITINÉRANTS ET SAISONNIERS, L'ORDRE, LA PAIX PUBLIQUE, LES ANIMAUX ET LES SYSTÈMES D'ALARME, afin de modifier ou annuler des articles (concernant les chiens) qui seraient en conflit avec les nouvelles dispositions.

20-06128 Demande de dérogation mineure

Considérant une demande de dérogation mineure fait pour le lot numéro 3 226 550 et pour laquelle le C.C.U. s'est portée favorable à la demande le 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-008 qui suspend « toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal »;

Considérant l'impact sur la vie démocratique des municipalités de cet arrêté ministériel, un mécanisme alternatif a été prévu et la procédure habituelle est remplacée par une consultation à distance, sous forme écrite, annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

Considérant la nature urgente de la demande puisque le propriétaire veut être en mesure de coordonner les travaux dès que possible;

Il est proposé par Viateur Dubé, appuyé par Hugo Tardif et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata déclare cette demande de dérogation comme étant « prioritaire » afin qu'elle puisse faire l'objet d'un avis public et être considérée par le conseil à une séance ultérieure pour approbation.

20-06129 Demande pour un projet de contrôle de porte

Considérant une lettre reçue le 11 mai 2020 de la part de la Villa Saint-Honoré Inc., dans laquelle on demande l'accord de la Municipalité afin que celle-ci utilise la subvention du pacte rural pour le projet de contrôle de porte de la Villa Saint-Honoré Inc.



Considérant que l'enveloppe budgétaire 2020-2021 est de 10 500.00\$ et que la soumission numéro 595 pour le projet de contrôle de porte est estimée à 11 068.51\$ taxes incluses;

Il est proposé par Carole Desbiens, appuyé par Laurette Lévesque et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata donne son accord à ce que la subvention du pacte rural soit utilisée pour le projet de contrôle de porte de la Villa Saint-Honoré Inc.

20-06130 Demande de voyages de sable pour un jeu de babyfoot

Considérant que l'école Des Moussaillons souhaite faire la réalisation d'un jeu de « babyfoot » géant dans la cour d'école;

Considérant que le terrain pour l'installation du jeu nécessite quelques voyages de sable pour niveler le terrain;

Considérant que le contremaître de la Municipalité à étudier les besoins et qu'il juge qu'un à deux voyages seront nécessaire pour bien exécuter les travaux;

Il est proposé par Laurette Lévesque, appuyé par Carole Desbiens et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accorde à l'école Des Moussaillons les deux voyages de sable nécessaires au nivellement du terrain pour l'installation jeu de « babyfoot » géant.

20-06131 Affaire diverses

Monsieur le maire, Richard F. Dubé, fait mention qu'en raison du Covid-19, il n'y aura pas de Festival Honéquestre cette année.

20-06132 Période de questions

Il n'y a personne dans l'assemblée, donc pas de période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21h19, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Richard F. Dubé, maire


Michael Marmen, directeur général

COMPTE DE MAI 2020		
102	Laboratoire BSL	368,92 \$
112	Fonds de l'information foncière	- \$
120	MRC de Témiscouata	- \$
171	ADMQ	- \$
174	Info Dimanche	- \$
224	Régie Intercommunale des Déchets de Témiscouata	7 746,80 \$
226	Mallette	4 673,58 \$
311	Buroplus	600,68 \$
338	Servitech	- \$
342	Services de Sécurité ADT Canada	- \$
357	Marché St-Ho	- \$
403	Atelier de Soudure Laurier Plourde	- \$
405	Électronique Mercier	- \$
407	Brandt	- \$
411	Pièces d'Auto M. Michaud	115,48 \$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	10 576,06 \$
439	Centre Roulier 1994 Inc.	599,76 \$
440	Dickner	1 489,62 \$
447	Peterbilt Atlantic	892,44 \$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	296,20 \$
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	- \$
491	Macpek	121,92 \$
493	Distribution Francis Inc.	2 299,50 \$
563	Excavation S.M.	189,71 \$
632	Buanderie Rivière-du-Loup	59,81 \$
642	Messer	1 331,93 \$
646	Carrefour du Camion RDL	2 625,76 \$
656	Actuel Conseil	- \$
663	Fortin Sécurité Médic	228,60 \$
675	M.R. Boucher	1 995,71 \$
679	Profix de l'Est	1 147,97 \$
682	Protek Hydraulique	- \$
684	R.M.G. Prévention	- \$
706	Les Commerçants de la Chaudière	31,57 \$
713	Livraison ML	8,01 \$
900	Josée Chouinard	76,80 \$
1213	Excavation Dubé	2 048,85 \$
1355	Josée Després	- \$
1360	Morency, société d'avocats	3 946,05 \$
1366	M2 Télécom - Solutions en communications	338,62 \$
TOTAL DES FACTURES À PAYER DE MAI 2020		43 810,35 \$

LISTES DES COMPTES
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU
1 JUIN 2020

SALAIRES		
SALAIRE DE MAI	24 593,22 \$	
REER Collectif	250,04 \$	
Avantages sociaux	2 704,12 \$	
CSST	331,18 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	291,24 \$	
TOTAL DES SALAIRES:	28 169,80 \$	28 169,80 \$
BELL CANADA:		
Bureau	207,66 \$	207,66 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	- \$	
Abri postal rue de la Gare	20,98 \$	
Étang rue de la Gare	- \$	
Station pompage PPI - Près du 51, rue Principale	- \$	
Garage	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré	- \$	
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	- \$	
Éclairage public	330,38 \$	
Croix lumineuse	20,93 \$	
Bibliothèque	- \$	
Parc 150e	- \$	
Loyer 99B	- \$	
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	441,93 \$	
Local Association sportive	- \$	
VISA DES JARDINS		814,22 \$
Cellulaire voirie	40,77 \$	
Vidéotron	131,01 \$	
Mallage	55,17 \$	
Frais Annuel	- \$	226,95 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Frais de Caisse	90,45 \$	
Intérêt tranche 1 égot	1 832,95 \$	
	- \$	
	- \$	
	- \$	
Total des dépenses payées pendant le mois:		1 923,40 \$
TOTAL DES DÉPENSES:		31 342,03 \$
		75 152,38 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.


Michael Marmen, directeur général

Le 1er juin 2020